



N°95

Lettre d'information de l'Antenne de la CTC à Bruxelles

Décembre 2013

SOMMAIRE

BREVES

p.2 à 5

☆ Agriculture

[Nouveau règlement sur les aides de minimis](#)

[Apurement des comptes pour 2013](#)

[Vers un nouveau label de qualité pour les produits agricoles insulaires ?](#)

☆ Concurrence

[Simplification du règlement de minimis](#)

[Consultation sur un projet de règles sur les aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation](#)

[Consultation sur les règles aux aides d'État dans les domaines de l'énergie et de l'environnement](#)

☆ Education et Culture

[Publication du guide du programme Erasmus+](#)

[Publication du guide du programme Europe Créative](#)

☆ Environnement

[Lancement d'un prix Natura 2000 De nouvelles mesures en faveur de la qualité de l'air en Europe](#)

☆ Euro

[La Lettonie adopte l'Euro](#)

☆ Institutions européennes

[Nouvelle agence exécutive pour les PME](#)

[1ère initiative citoyenne](#)

☆ Politique de cohésion

[Fonds structurels et d'investissement: la Commission accentue le rôle des partenaires dans la programmation et l'utilisation des fonds](#)

☆ Recherche et innovation

[Horizon 2020 : lancement des appels à propositions 2014-2015](#)

Agenda

p.7

Appels d'Offres

p.8 à 11

Offres de partenariat

p.12

Consultations

p.13

Bibliothèque

p.14 à 19

CONTACT

Antenne de la CTC
36 rue Breydel
B- 1040 Bruxelles
Email : ctc.bruxelles@skynet.be

A LA UNE

Les priorités de la présidence grecque de l'UE

Du 1er janvier au 30 juin 2014, la présidence du Conseil de l'Union européenne est assurée par la Grèce, qui s'est fixée les priorités suivantes pour son mandat :

Croissance-Emploi-Cohésion

L'objectif principal de la présidence est d'équilibrer le calendrier de l'assainissement budgétaire avec la mise en œuvre d'un Pacte pour la croissance et l'emploi améliorée et réaliste. La Grèce souhaite également augmenter la capacité de prêt de la Banque européenne d'investissement pour financer des actions ciblées sur les PME. De plus, elle lancera un dialogue dans les domaines offrant un potentiel en termes de croissance élevée et d'emplois : l'innovation, les services aux entreprises, les transports, le secteur maritime et le tourisme. A ce sujet, un Livre Blanc de la Commission devrait être publié dans les prochains mois. Enfin, l'évaluation intermédiaire de la Stratégie Europe 2020 devrait offrir un cadre à des initiatives supplémentaires.

Une intégration plus approfondir de l'UE et de la zone Euro

La priorité de la présidence grecque est de s'attaquer à la crise économique et financière et d'achever la nouvelle architecture de l'UEM (Union Européenne Monétaire) en mettant l'accent sur mis sur :

- la promotion de l'Union Bancaire : la supervision, la résolution et la garantie des dépôts à l'échelle européenne, sur la base des nouvelles besoins de fonds. La présidence grecque s'efforcera de parvenir à un accord avec le Parlement européen sur la dernière décision du Conseil sur le mécanisme de résolution unique ;
- l'accord sur les principes des cadres d'une intégration budgétaire et économique renforcés et une plus grande coordination des politiques ;
- la dimension sociale de l'UEM.

La nouvelle présidence soutiendra également la mise en œuvre du Pacte révisé pour la stabilité financière et la croissance, ainsi que le Pacte pour la croissance et l'emploi.

Immigration-Frontières-Mobilité

La promotion des politiques de migration et de mobilité sera une autre priorité de la présidence dont l'approche a 3 objectifs: améliorer et mieux organiser la migration légale et la mobilité facilitée, éviter ou réduire la migration illégale et renforcer les synergies entre migration et développement. Le Programme de Stockholm 2010-2014 arrivant à échéance, la présidence grecque œuvrera sur la formulation de la vision stratégique et la formulation des priorités des politiques de l'UE pour 2014 à 2018.

Politique maritime – une thématique horizontale

L'idée principale est de redéfinir et de relancer la politique maritime de l'UE dans tous ses aspects :

- la Politique Maritime Intégrée (PMI) : promotion des initiatives de la communication « Croissance bleue, des opportunités de croissance marine et maritime durable » pour compléter la déclaration de Limassol. Le projet de conclusions sur la PMI, qui devrait être adopté Juin 2014, inclura des références sur l'énergie bleue, l'aquaculture, la cartographie du fond marin, l'exploitation des ressources minérales marines, la biotechnologie bleue et les questions environnementales ;
- la planification spatiale maritime et la gestion intégrée des zones côtières : adoption d'une directive ;
- la stratégie maritime : mise à jour de la stratégie de l'UE pour les transports maritimes et traitement des questions telles que l'insularité ;
- la stratégie de sécurité maritime : adoption au Conseil européen du juin 2014 ;
- la coopération des services de la garde côtière : adoption d'une déclaration ;
- le tourisme nautique et côtier : préparation de l'annonce d'un plan d'action et organisation d'une conférence de haut niveau sur le tourisme maritime.

Site de la présidence grecque : <http://www.gr2014.eu/fr>

AGRICULTURE

Nouveau règlement sur les aides de minimis

La Commission a adopté le 18 décembre dernier un règlement visant à préciser la définition des aides de faible importance (aides de minimis) pouvant être considérées comme ne constituant pas des aides d'État (Voir rubrique « [Bibliothèque](#) »). Le nouveau règlement, applicable depuis le 1^{er} janvier 2014, porte ainsi le montant par bénéficiaire de 7.500 à 15.000€ sur une période de 3 exercices fiscaux, et le plafond par État membre, de 0,75% à 1% de la valeur de la production agricole.

Quant au nouveau règlement relatif aux exemptions par catégorie dans le secteur agricole pour la période 2014-200 et les nouvelles lignes directrices, ces textes ne sont pas encore entrés en vigueur et la Commission a décidé de prolonger les anciens dispositifs jusqu'au 30 juin 2014 (voir Les Échos d'Europe n° 94).

Apurement des comptes pour 2013

La Commission européenne demande à 15 États membres dont la France, dans le cadre de la procédure d'apurement des comptes, un montant total de 335 millions d'€ correspondant à des dépenses irrégulières au titre de la PAC.

Les principales corrections pour la France s'élèvent à 160 millions d'E et concernent principalement les 2 postes suivants :

- 141,8 millions d'€ en raison de l'absence de définition et de contrôle de 2 bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE), de l'insuffisance des contrôles relatifs à certaines exigences réglementaires en matière de gestion (ERMG) et d'un système de sanctions laxiste ;
- 17,7 millions d'€ en raison de faiblesses liées à la reconnaissance des organisations de producteurs de fruits et légumes.

Vers un nouveau label de qualité pour les produits agricoles insulaires ?

La Commission européenne a publié en décembre dernier un rapport qui examine la possibilité d'introduire un nouveau label de qualité, « produit de l'agriculture insulaire » et présente les avantages et les inconvénients de ce nouveau label, qui serait facultatif, mais qui permettrait aux producteurs insulaires de mieux communiquer sur la valeur ajoutée de leurs produits.

Ce rapport (voir rubrique « [Bibliothèque](#) ») a été transmis pour avis au parlement européen et au Conseil.

Plus d'info : http://ec.europa.eu/agriculture/quality/island-farming/index_en.htm

CONCURRENCE

Simplification du règlement de minimis

La Commission européenne a adopté, le 18 décembre dernier le nouveau règlement de minimis pour la période 2014-2020 qui prévoit notamment le maintien du plafond actuel de 200.000 € par entreprise sur une période de 3 exercices fiscaux en deçà duquel ces aides publiques sont exonérées de notification préalable à la Commission (voir rubrique « [Bibliothèque](#) »). Ainsi après une longue bataille (et 3 consultations publiques !) avec les États membres et les parties concernées, la Commission a maintenu que l'augmentation du plafond risquerait de fausser la concurrence et les échanges dans le marché unique en raison des effets cumulés d'une utilisation potentiellement généralisée de l'exemption dans le contexte économique et financier actuel où les capacités budgétaires des États membres varient également largement.

Néanmoins la Commission a assoupli sa position initiale notamment sur les éléments suivants : le nouveau règlement s'applique aux entreprises connaissant des difficultés financières, des prêts bonifiés jusqu'à 1 million d'€ peuvent, sous certaines conditions, également bénéficier de ce règlement, la définition de ce que constitue une entreprise a été simplifiée, tout comme la méthode de calcul de l'«équivalent-subvention brut» (ESB) qui est le critère utilisé pour l'appréciation du montant des aides.

Consultation sur un projet de règles sur les aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation

La Commission européenne a récemment publié une consultation publique sur un projet d'encadrement des règles fixant les conditions régissant l'octroi d'aides d'Etat en faveur des activités de recherche, de développement et d'innovation (RDI), dont la date limite est fixée au 20 février 2014 (voir rubrique « [Consultations](#) »).

La combinaison de ces futures règles avec celles du futur règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) (voir rubrique « [Consultations](#) ») devrait permettre d'élargir les possibilités données aux États membres pour affecter des aides d'État au soutien à l'innovation, à la croissance et à l'emploi. En effet, le soutien aux projets pilotes et de démonstration sera plus souple, les aides à l'innovation seront approuvées de manière quasi automatique, et une nouvelle catégorie d'aides fait son apparition : les aides à la construction et à la modernisation des infrastructures de recherche.

Les seuils d'exemption de notification des aides au développement expérimental passeront de 7,5 millions d'€ à 15 millions d'€. Pour soutenir les partenariats de R&D public-privé qui sont de longue durée et revêtent un intérêt stratégique dans l'UE, les seuils de notification seront doublés s'il s'agit d'un projet EUREKA ou mis en œuvre par une entreprise commune de l'UE.

De plus, les projets de RDI également cofinancés par l'UE, notamment dans le cadre du programme Horizon 2020, bénéficieront désormais de présomptions légales en ce qui concerne la nécessité et le caractère approprié des aides d'État afin de simplifier l'évaluation des aides en faveur de projets ayant clairement un intérêt européen commun.

Afin de soutenir l'industrie dans la mise au point de nouvelles technologies ou de nouveaux procédés, l'encadrement proposé autorisera des niveaux d'aide plus élevés que ceux prévus dans l'actuel et le futur RGEC : jusqu'à 70% des coûts admissibles pour les grandes entreprises et jusqu'à 90 % pour les PME dans les activités de recherche appliquée, en incluant les coûts de démonstration et de prototypage.

Enfin, afin de faciliter les collaborations en matière de RDI et les transferts de connaissances entre les secteurs public et privé, le nouvel encadrement renforcera la sécurité juridique pour les liens public-privé.

Le nouvel encadrement RDI, qui entrera en vigueur le 1er juillet 2014.

Consultation sur les règles aux aides d'État dans les domaines de l'énergie et de l'environnement

Les lignes directrices actuelles concernant les aides d'État à la protection de l'environnement étant d'application jusque fin 2014, la Commission européenne a récemment publié une consultation sur un projet de lignes directrices révisées (voir rubrique « [Consultations](#) ») ouverte à toutes les parties intéressées jusqu'au 14 février prochain. Dans son projet, la Commission propose d'étendre au secteur de l'énergie les lignes directrices qui s'appliquent actuellement à l'environnement, ainsi que de préciser et de simplifier la procédure d'appréciation des aides d'État en la matière.

Les lignes directrices proposées visent ainsi à faciliter la décarbonisation de l'approvisionnement énergétique et l'intégration du marché intérieur de l'UE dans le domaine de l'énergie. Dans le domaine des énergies renouvelables, les aides d'État seront consenties sous la forme de primes fondées sur les mécanismes du marché ou de systèmes de certificats négociables entre producteurs et fournisseurs.

Pour la 1^{ère} fois, les lignes directrices proposent des règles relatives à l'appréciation des aides en faveur d'infrastructures selon lesquelles les aides de ce type devraient cibler les projets transfrontaliers et dans les régions les moins développées.

Les lignes directrices définissent également des règles relatives aux aides d'État visant à garantir une production adéquate. En effet, certains États membres de l'UE envisagent d'introduire des mécanismes incitatifs liés aux capacités afin d'encourager les producteurs à développer de nouvelles capacités de production ou de les empêcher de fermer des centrales existantes. De telles aides ne seraient autorisées que s'il s'avère que des infrastructures énergétiques supplémentaires ou d'autres mesures, telles qu'une demande ou une capacité de stockage d'électricité plus adaptées aux besoins, ne peuvent répondre aux préoccupations concernant une capacité de production suffisamment flexible.

Les nouvelles règles doivent aussi contribuer à la modernisation du contrôle des aides d'État grâce à la définition d'un cadre plus simple et plus cohérent pour l'appréciation des aides d'État.

Enfin, parallèlement, la Commission a lancé une consultation sur le nouveau projet de règlement général d'exemption par catégorie (voir rubrique « [Consultations](#) ») qui définit les règles sur les aides d'Etat qui n'ont pas à lui être notifiées. Il s'agit, notamment, des aides publiques en faveur du nettoyage ou de l'assainissement des sites contaminés, des aides au chauffage urbain et des prêts publics liés à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments. Les mesures exemptées pourraient représenter jusqu'à 40% des dépenses publiques consacrées à l'énergie et à l'environnement. L'octroi d'aides peu susceptibles de fausser la concurrence sera donc beaucoup plus simple pour les États membres et les autorités locales.

EDUCATION ET CULTURE

Publication du guide du programme Erasmus+

ERASMUS+

2014 - 2020 programme for Education,
Training, Youth, and Sport

La Commission européenne vient de publier le guide du programme Erasmus+, qui fournit aux futurs porteurs de projets dans le domaine de l'éducation, de la formation, de la jeunesse ou du sport des informations détaillées sur les modalités de présentation de leurs demandes de financement.

Le montant des crédits disponibles au titre de ce programme pour la période 2014-2020 est de 14,7 milliards d'€, dont 1,8 milliards d'€ en 2014 qui permettront de financer :

- la mobilité des étudiants, des stagiaires, des enseignants et autres membres du personnel éducatif, des jeunes participant à des échanges, des animateurs de jeunesse et des bénévoles ;
- la création ou le renforcement de partenariats entre les établissements et organisations dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la jeunesse, d'une part, et le monde du travail, d'autre part ;
- le soutien du dialogue et la de données pour mener à bien des réformes dans les systèmes d'éducation, de formation et de jeunesse ;
- les projets de collaboration dans le domaine du sport et les manifestations sportives européennes à but non lucratif.

Les possibilités de financement sont disponibles à la rubrique « [Appels d'offres](#) ».

Lien vers le guide du programme et les appels à propositions : http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/index_en.htm

Publication du guide du programme Europe Créative

**EUROPE
CRÉATIVE**

La Commission européenne vient de publier le guide du programme Europe Créative, qui fournit aux futurs porteurs de projets dans le domaine de la culture et de la création des informations détaillées sur les modalités de présentation de leurs demandes de financement.

Le montant des crédits disponibles au titre de ce programme pour la période 2014-2020 est de 1,46 milliards d'€, dont 170 millions d'€ en 2014.

Ce programme se divise en 2 sous-programmes :

- un sous-programme « Culture » : financement de projets dans les domaines des arts du spectacle et des arts visuels, et du patrimoine ;
- un sous-programme « MEDIA » : financement de projets dans les domaines du cinéma et de l'audiovisuel.

Un volet trans-sectoriel, opérationnel à partir de 2016, soutiendra la coopération politique, les mesures transversales et le mécanisme de garantie financière.

Les possibilités de financement sont disponibles à la rubrique « [Appels d'offres](#) ».

Lien vers le guide du programme et les appels à propositions : http://ec.europa.eu/culture/creative-europe/calls/index_en.htm

ENVIRONNEMENT

Lancement d'un prix Natura 2000

La Commission européenne lance un prix Natura 2000 pour récompenser l'excellence en matière de meilleures pratiques dans le domaine de la protection de la nature en Europe ouvert à tous les acteurs participant directement à des activités liées à Natura 2000.

L'objectif de cette nouvelle récompense dédiée à la célébration de la diversité biologique en Europe est de remédier à la méconnaissance du public de ce réseau, en mettant en avant la variété des sites et en récompensant l'excellence dans un large éventail d'activités. 5 prix seront décernés chaque année dans différents domaines : la communication, les actions de protection, les avantages socio-économiques, la conciliation des intérêts et des perceptions ainsi que la mise en réseau et la coopération transfrontière.

Pour 2014, le délai pour le dépôt des candidatures est fixé au 18 février. Les lauréats de cette 1^{ère} édition du prix Natura 2000 seront annoncés en mai 2014 et leurs réalisations seront récompensées lors d'une cérémonie officielle qui se déroulera à Bruxelles.



Plus d'infos : http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/awards/index_en.htm

De nouvelles mesures en faveur de la qualité de l'air en Europe

Face au problème de la pollution atmosphérique et de son impact sur l'environnement et la santé humaine, la Commission vient d'adopter de nouvelles mesures en matière de qualité de l'air, qui actualisent la législation en vigueur et devraient permettre la réduction des émissions nocives de l'industrie, du transport, des installations de production d'énergie et de l'agriculture.

Ces mesures comprennent :

- un nouveau programme « Air pur pour l'Europe » établissant des mesures destinées à garantir la réalisation des objectifs existants à court terme et de nouveaux objectifs de qualité de l'air jusque 2030. Le programme comprend également des mesures de soutien pour réduire la pollution de l'air via l'amélioration de la qualité de l'air dans les villes, le soutien à la recherche et à l'innovation et la promotion de la coopération internationale ;
- une révision de la directive sur les plafonds d'émission nationaux fixant des plafonds nationaux d'émission plus stricts pour les 6 principaux polluants ;
- une proposition de nouvelle directive visant à réduire la pollution provenant des installations de combustion de taille moyenne, comme les installations de production d'énergie de quartier ou de grands bâtiments, et les petites installations industrielles ;

Selon les estimations, ces mesures devraient permettre, d'ici 2030, d'éviter 58.000 décès prématurés, de préserver 123.000 km² d'écosystèmes de la pollution liée à l'azote, de préserver 56.000 km² de zones Natura 2000 protégées et de sauver 19 000 km² d'écosystèmes forestiers de l'acidification. Les bénéfices en matière de santé permettront à eux seuls d'économiser entre 40 et 140 milliards d'€ en coûts externes et d'engranger environ 3 milliards d'€ de bénéfices directs liés à l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre, à une diminution du coût des soins de santé, à une amélioration du rendement des récoltes et à une réduction des dommages causés aux immeubles. La proposition permettra également de créer l'équivalent d'environ 100.000 emplois supplémentaires grâce à une productivité et une compétitivité accrues du fait de la diminution du nombre de jours de travail perdus. La Commission estime qu'elles auront donc une incidence nette positive sur la croissance économique.

Plus d'infos : http://ec.europa.eu/environment/air/clean_air_policy.htm

EURO

La Lettonie adopte l'Euro

Depuis le 1^{er} janvier dernier, la Lettonie a rejoint la zone euro, qui compte désormais 18 Etats membres.

A présent 333 millions d'européens utilisent la même monnaie.

Plus d'infos : http://ec.europa.eu/economy_finance/euro/index_fr.htm



INSTITUTIONS EUROPEENNES

Nouvelle agence exécutive pour les PME

La Commission européenne a récemment adopté un texte réglementaire qui institue la nouvelle Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME) (anciennement EACI : Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation) qui dorénavant gère pour le compte de la Commission européenne, la plupart des éléments du Programme pour la compétitivité des entreprises et des PME (COSME), l'Instrument PME, le nouvel instrument innovant d'aide aux PME relevant du programme Horizon 2020 ainsi que les aspects concernant les défis sociétaux, énergétiques et climatiques dans le cadre d'Horizon 2020 et du Programme pour l'action environnementale et climatique (LIFE). L'Agence devrait également être responsable, courant 2014, de plusieurs domaines du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

1ère initiative citoyenne

La Commission européenne a reçu le 23 décembre, la 1ère initiative citoyenne européenne ayant réuni le nombre requis de signatures (1 million au moins) dans au moins 7 États membres (Autriche, Belgique, Finlande, Allemagne, Grèce, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Slovaquie, Slovénie, Espagne) lui demandant de proposer une législation qui fasse du droit à l'eau et à l'assainissement un droit humain au sens que lui donnent des Nations Unies. Les organisateurs de cette initiative citoyenne, Right2Water, seront, dans un délai de 3 mois, invités à présenter à la Commission européenne et au Parlement européen dans le cadre d'une audition publique leurs arguments. La Commission adoptera par la suite une communication dans laquelle elle proposera de modifier sa législation ou de ne rien faire mais elle devra dans ce cas le justifier.

Plus d'info : <http://www.right2water.eu/fr/>

POLITIQUE DE COHESION

Fonds structurels et d'investissement: la Commission accentue le rôle des partenaires dans la programmation et l'utilisation des fonds

La Commission européenne vient d'adopter le code de conduite européen en matière de partenariat qui impose aux États membres de renforcer la coopération entre les autorités responsables de l'utilisation des Fonds structurels et les partenaires des projets, afin de favoriser l'échange des informations, expériences, résultats et bonnes pratiques au cours de la période de programmation 2014-2020, et de contribuer ainsi à la bonne utilisation des crédits européens.

Ce code de conduite, qui revêt la forme d'un règlement (juridiquement contraignant), définit les objectifs et les critères permettant aux États membres de mettre en œuvre le principe de partenariat. Dans ce cadre, les États membres devront :

- assurer la transparence lors de la sélection de partenaires représentant les autorités régionales et locales et les autres autorités publiques compétentes, les partenaires économiques et sociaux et les organismes représentant la société civile, appelés à être désignés en qualité de membres à part entière des comités de suivi des programmes;
- communiquer aux partenaires les informations appropriées et créer les conditions préalables propices à un véritable processus de consultation;
- veiller à ce que les partenaires soient effectivement associés à toutes les phases du processus, de la préparation à la mise en œuvre, ainsi que lors du suivi et de l'évaluation;
- accompagner le renforcement des capacités des partenaires pour améliorer leurs compétences et leurs qualifications et permettre leur participation active à ce processus;
- créer des plateformes d'apprentissage réciproque et d'échange des bonnes pratiques et des approches innovantes.

Plus d'infos :

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=2019&furtherNews=yes>

RECHERCHE ET INNOVATION

Horizon 2020 : lancement des appels à propositions 2014-2015

La Commission européenne a récemment lancé les premiers appels à projets dans le cadre du nouveau programme-cadre de recherche et d'innovation Horizon 2020. Pour la première fois, les priorités de financement couvrent 2 années afin d'offrir aux chercheurs et aux entreprises plus de certitude sur l'orientation de la politique de recherche et d'innovation de l'UE.

Doté d'un budget total de 78,6 milliards d'€ pour 2014-2020, Horizon 2020 mobilise 15 milliards d'€ durant les deux premières années.

Avec des règles de participation uniques, des instruments de financements moins nombreux et plus flexibles et un taux unique de remboursement, le programme devrait alléger les charges administratives des organisations de recherche et d'innovation. La Commission européenne espère ainsi attirer de nouveaux venus et renforcer la concurrence pour obtenir les financements européens.

Tous les appels à propositions sont disponibles dans la rubrique « *Appels d'offres* » et consultables en ligne à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/opportunities/h2020/index.html>



AGENDA EUROPEEN

13 janvier : Journée d'information sur l'appel à propositions « Nuit des chercheurs 2014-2015 » du programme Horizon 2020 organisée par la Commission européenne, Bruxelles
Information et inscription :

 **13-16 janvier** : Session plénière du Parlement européen

16 janvier : Journée d'information sur l'instrument ERA-NET Cofund du programme Horizon 2020 organisée par la Commission européenne, Bruxelles
Information et inscription : <http://wbc-inco.net/object/news/13087>

17 janvier : Journée d'information sur les appels à propositions « Bio-économie et biotechnologies » du programme Horizon 2020 organisée par la Commission européenne, Bruxelles
Information et inscription : <http://www.horizon2020.gouv.fr/cid75621/bioeconomie-et-biotechnologies-presentation-des-appels-a-projets-d-horizon-2020.html>

22 janvier : Conférence sur HORIZON 2020 et le programme COSME organisée par le Ministère du redressement productif, Paris
Information et inscription : <http://www.dgcis.gouv.fr/politique-et-enjeux/horizon-2020-et-cosme>

22 janvier : Réunion européenne sur l'innovation et la recherche dans le domaine des fruits et légumes organisée par l'AREFLH, Bruxelles
Information et inscription : <http://areflh.us7.list-manage.com/track/click?u=0608e83838c4a8e6a0c1bc61e&id=e62516d19d&e=1c07436e3a>

23 janvier : Journée d'information sur l'appel à propositions « Recherche dans le domaine des TIC pour les industries créatives et l'héritage culturel » du programme Horizon 2020 organisée par la Commission européenne, Luxembourg
Information et inscription : http://cordis.europa.eu/event/rcn/36322_en.html

 **28 janvier** : Conseil Ecofin

28-29 janvier : Conférence « Culture, créativité et le rôle des régions et villes européennes » organisée par le Comité des Régions, Bruxelles
Information et inscription : www.cor.europa.eu/creativity

29 janvier : Conférence « Acquis et perspectives de la Politique Maritime Européenne après 2014, vers une croissance bleue économique, durable et inclusive » organisée par la CRPM, Bruxelles
Information et inscription : <http://french.jotform.com/form/33454613825960>

 **30-31 janvier** : Session plénière du Comité des Régions

 **3-6 février** : Session plénière du Parlement européen

 **13-14 février** : Conseil européen

 = Événements institutionnels

DERNIERS APPELS D'OFFRES

EDUCATION ET CULTURE

☆ Appel à propositions 2013 — EAC/S11/13 — Programme Erasmus+

Echéances :

Action clé n°1

- Mobilité des personnes dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse (tous domaines) : 17 mars 2014
- Mobilité des personnes dans le domaine de la jeunesse uniquement : 30 avril 2014
- Mobilité des personnes dans le domaine de la jeunesse uniquement : 1^{er} octobre 2014
- Masters communs : 27 mars 2014
- Manifestations à grande échelle dans le cadre du service volontaire européen : 3 avril 2014

Action Clé n°2

- Partenariats stratégiques dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse (tous domaines) : 30 avril 2014
- Partenariats stratégiques dans le domaine de la jeunesse uniquement : 1^{er} octobre 2014
- Alliances de la connaissance, alliances sectorielles pour les compétences : 3 avril 2014
- Renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse : 3 avril 2014 et 2 septembre 2014

Action clé n°3

- Rencontre entre les jeunes et les décideurs dans le domaine de la jeunesse : 30 avril 2014 et 1^{er} octobre 2014
- Actions Jean Monnet
- Chaires, modules, centres d'excellence, soutien aux institutions et aux associations, réseaux, projets : 26 mars 2014

Actions dans le domaine du sport

- Projets de collaboration dans le domaine du sport : 15 mai 2014
- Manifestations sportives européennes à but non lucratif : 14 mars 2014 et 15 mai 2014

JOUE C n°362 du 12 décembre 2013, page 62

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:362:0062:0065:FR:PDF>

☆ Appels à propositions Europe Créative

Echéances :

Volet Culture

- EAC/S16/2013 : Projets européens de coopération : 5 mars 2014
- EAC/S17/2013 : Plateformes européennes : 19 mars 2014
- EAC/S18/2013 : Réseaux européens : 19 mars 2014
- EAC/S19/2013 : Projets de traduction littéraire : 12 mars 2014

Volet Media

- EAC/S31/2013: Soutien au développement de concepts et de projets de jeux vidéo: 28 mars 2014
- EAC/S27/2013: Soutien au développement de l'audience : 23 mars 2014
- EAC/S29/2013: Soutien aux fonds de coproduction internationaux : 21 mars 2014
- EAC/S23/2013: Soutien à la formation : 23 mai 2014
- EAC/S25/2013: Soutien à l'accès aux marchés : 7 mars 2014
- EAC/S26/2013: Soutien à l'accès aux marchés : 6 juin 2014
- EAC/S20/2013: Soutien à la mise en réseau des salles de cinéma programmant des films européens — «Réseau des salles de cinéma» : 27 juin 2014
- EAC/S28/2013: Soutien à la distribution de films européens non nationaux - soutien « automatique » : 30 avril 2014 (génération) et 31 juillet 2015 (réinvestissement)
- EAC/S21/2013: Soutien à la distribution de films européens non nationaux - soutien « agent de vente » : 18 juin 2014 (génération) et 1^{er} mars 2016 (réinvestissement)
- EAC/S22/2013: Soutien à la distribution transnationale de films européens – système de soutien sélectif au cinéma : 28 février 2014 et 2 juillet 2014
- EAC/S32/2013: Soutien aux festivals de films : 28 février 2014 (pour les activités débutant entre le 1^{er} mai 2014 et le 31 octobre 2014) et 4 juillet 2014 (pour les activités débutant entre le 1^{er} novembre 2014 et le 30 juin 2015)
- EAC/S30/2013 : Soutien au développement de projets individuels et de catalogues de projets (« slate funding ») : 20 février 2014 et 6 juin 2014 (projets individuels), 28 mars 2014 (« slate funding » et jeux vidéo)
- EAC/S24/2013: Soutien à la programmation télévisuelle d'œuvres audiovisuelles européennes : 28 février et 13 juin 2014

☆ EACEA 24/13 — Programme de coopération dans le domaine de l'enseignement (IPI) — Coopération dans l'enseignement supérieur et la formation entre l'UE et l'Australie, l'Union européenne et le Japon, et entre l'UE et la République de Corée — Appel à propositions 2013 pour des projets conjoints de mobilité (JMP) et des projets de diplômes conjoints (JDP)

Echéance : 15 mai 2014

JOUE C n°373 du 20 décembre 2013, page 27

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:373:0027:0029:FR:PDF>

JUSTICE, LIBERTE, SECURITE

☆ Appel à propositions — Hercule II/2013/Formation

Echéance : 6 mars 2014

JOUE C n°378 du 24 décembre 2013, page 34

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:378:0034:0034:FR:PDF>

RECHERCHE ET INNOVATION

<http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/opportunities/h2020/index.html>

EXCELLENCE SCIENTIFIQUE

Conseil européen de la Recherche	Bourse de départ Bourse de consolidation Bourse « preuve du concept »	ERC-2014-StG ERC-2014-CoG ERC-2014-PoC	25 mars 2014 20 mai 2014 1 ^{er} avril 2014
Technologies futures et émergentes	FET Proactive – communautés et thèmes émergents	H2020-FETPROAC-2014	1er avril 2014
	FET Proactive – vers un calcul « exascale » de haute performance	H2020-FETHPC-2014	25 novembre 2014
	FET Flagships – relever les défis interdisciplinaires entre la science et la technologie	H2020-FETFLAG-2014	10 avril 2014
	FET Open – des idées nouvelles pour des nouvelles technologies radicalement nouvelles	H2020-FETOPEN-2014-2015-1 H2020-FETOPEN-2014-2015-2 H2020-FETOPEN-2014-2015-3	29 septembre 2014 30 septembre 2014 29 septembre 2014
Actions Marie Curie Sklodowska	Echange de personnel Coopération transnationale entre PCN Nuit des chercheurs Réseaux de formation innovants	H2020-MSCA-RISE-2014 H2020-MSCA-NCP-2014 H2020-MSCA-NIGHT-2014 H2020-MSCA-ITN-2014	24 avril 2014 2 avril 2014 4 mars 2014 9 avril 2014
Infrastructures de Recherche	E-infrastructures	H2020-EINFRA-2014-1 H2020-EINFRA-2014-2 H2020-EINFRA-2015-1	15 avril 2014 2 septembre 2014 14 janvier 2015
	Soutien à l'innovation, aux ressources humaines, aux politiques et à la coopération internationale	H2020-INFRA-SUPP-2014-1 H2020-INFRA-SUPP-2014-2 H2020-INFRA-SUPP-2015-1	14 mai 2014 2 septembre 2014 14 janvier 2015
	Intégrer et ouvrir les infrastructures de recherche d'intérêt européen	H2020-INFRA-IA-2014-2015	2 septembre 2014
	Développer des infrastructures de recherche de classe mondiale	H2020-INFRADEV-1-2014-1 H2020-INFRADEV-1-2015-1	2 septembre 2014 1er janvier 2015

PRIMAUTE INDUSTRIELLE

Primauté dans les technologies industrielles et génériques	Biotechnologies	H2020-LEIT-BIO-2014-1 H2020-LEIT-BIO-2015-1	12 mars 2014 24 février 2015
	Nanotechnologies, matériaux et production avancés	H2020-NMP-2014-two-stage H2020-NMP-2015-two-stage H2020-NMP-CSA-2014 H2020-NMP-CSA-2015 : H2020-NMP-GV-2014 H2020-NMP-PILOTS-2014 H2020-NMP-PILOTS-2015 H2020-NMP-ERA-NET-2015	6 mai 2014 26 mars 2015 6 mai 2014 26 mars 2015 7 octobre 2014 6 mai 2014 26 mars 2015 26 mars 2015
	Protection des actifs européens dans et depuis l'espace	H2020-PROTEC-2014 H2020-PROTEC-2015	26 mars 2014 27 novembre 2014
	Observation de la terre	H2020-EO-2014 H2020-EO-2015	26 mars 2014 27 novembre 2014
	Compétitivité du secteur européen spatial	H2020-COMPET-2014 H2020-COMPET-2015	26 mars 2014 27 novembre 2014
	Usines du futur	H2020-FoF-2014 H2020-FoF-2015	20 mars 2014 9 décembre 2014
	Bâtiments verts	H2020-EeB-2014 H2020-EeB-2015	20 mars 2014 9 décembre 2014
	Processus industriel durable	H2020-SPIRE-2014 H2020-SPIRE-2015	20 mars 2014 9 décembre 2014
	Application dans la navigation satellitaire - Galileo	H2020-GALILEO-2014-1 H2020-GALILEO-2015-1	3 avril 2014 4 février 2015
		Technologies de l'information et de la communication (TIC)	H2020-ICT-2014-1 H2020-ICT-2014-2
Accès au financement à risque	Renforcement de capacités dans le transfert technologique	H2020-CBTT-2014	15 avril 2014
	Renforcer la capacité d'investissement des PME et des entreprises de taille intermédiaire	H2020-BIR-2014	15 avril 2014
	Nanotechnologies, matériaux et production avancés	H2020-NMP-CSA-2014 H2020-NMP-CSA-2015	6 mai 2014 26 mars 2015
	Application dans la navigation satellitaire - Galileo	Voir supra	Voir supra

Innovation dans les PME	Instrument PME	H2020-SMEINST-1-2014 H2020-SMEINST-2-2014 H2020-SMEINST-1-2015 H2020-SMEINST-2-2015	17 décembre 2014 17 décembre 2014 16 décembre 2015 16 décembre 2015
	Nanotechnologies, matériaux et production avancés	H2020-NMP-CSA-2014 H2020-NMP-CSA-2015 :	6 mai 2014 26 mars 2015
	Pour un meilleur soutien de l'innovation	H2020-INNOSUP-2014-1 H2020-INNOSUP-2015-3	12 mars 2014 21 janvier 2015
	Apprentissage entre pairs pour les agences de l'innovation	H2020-INNOSUP-2014-5	16 décembre 2014
	Capitaliser le plein potentiel de la collaboration en ligne	H2020-INNOSUP-2015-2	10 mars 2015
	Des projets de clusters facilités pour de nouvelles chaînes industrielles	H2020-INNOSUP-2015-1	30 avril 2015
	Un label européen pour les chèques-innovation	H2020-INNOSUP-2014-4	2 avril 2014
	IPorta 2	H2020-INNOSUP-2014-3	2 avril 2014
	Le Helpdesk « Droits européens en matière de propriété intellectuelle »	H2020-INNOSUP-2014-2	2 avril 2014
Application dans la navigation satellitaire - Galileo	Voir supra	Voir supra	
DEFIS SOCIETAUX			
Santé, changement démographique et bien-être	Personnaliser la santé et les soins	H2020-PHC-2014-single-stage H2020-PHC-2014-two-stage H2020-PHC-2015-single-stage H2020-PHC-2015-two-stage	15 avril 2014 11 mars 2014 21 avril 2015 14 octobre 2014
	Activités de coordination en matière de santé	H2020-HCO-2014 H2020-HCO-2015	15 avril 2014 21 avril 2015
	Pour une énergie bas-carbone compétitive bas-carbone compétitive	H2020-LCE-2014-1 H2020-LCE-2014-2 H2020-LCE-2014-3 H2020-LCE-2014-4 H2020-LCE-2015-1 H2020-LCE-2015-2 H2020-LCE-2015-3 H2020-LCE-2015-4	1er avril 2014 10 septembre 2014 7 mai 2014 1er avril 2014 3 septembre 2014 3 mars 2015 3 mars 2015 5 mai 2015
Sécurité alimentaire, agriculture et foresterie durables, recherche marine, maritimes et des eaux intérieures	Croissance bleue : développer le potentiel des mers et océans	H2020-BG-2014-1 H2020-BG-2014-2 H2020-BG-2015-1 H2020-BG-2015-2	26 juin 2014 13 mars 2014 11 juin 2015 24 février 2015
	Sécurité alimentaire durable	H2020-SFS-2014-1 H2020-SFS-2014-2 H2020-SFS-2015-1 H2020-SFS-2015-2	26 juin 2014 13 mars 2014 11 juin 2015 24 février 2015
	Bio-économie innovante, durable et inclusive	H2020-ISIB-2014-1 H2020-ISIB-2014-2 H2020-ISIB-2015-1 H2020-ISIB-2015-2	26 juin 2014 13 mars 2014 11 juin 2015 24 février 2015
	Pour une énergie bas-carbone compétitive bas-carbone compétitive	Voir Supra	Voir Supra
Energies sûres, propres et efficaces	Efficacité énergétique	H2020-EE-2014-3-MarketUptake H2020-EE-2015-3-MarketUptake H2020-EE-2014-4-PDA H2020-EE-2014-2-RIA H2020-EE-2014-1-PPP H2020-EE-2015-4-PDA H2020-EE-2015-2-RIA H2020-EE-2015-1-PPP	5 juin 2014 10 juin 2015 5 juin 2014 5 juin 2014 20 mars 2014 10 juin 2015 10 juin 2015 9 décembre 2014
	Pour une énergie bas-carbone compétitive bas-carbone compétitive	Voir supra	Voir supra
	Smart cities and communities	H2020-SCC-2014 H2020-SCC-2015	7 mai 2014 3 mars 2015
Transports intelligents, verts et intégrés	Mobilité pour la croissance	H2020-MG-2014_SingleStage_A H2020-MG-2014_SingleStage_B H2020-MG-2014_TwoStages H2020-MG-2015_SingleStage-A H2020-MG-2015-Singlestage-B H2020-MG-2015_TwoStages	27 mars 2014 28 août 2014 18 mars 2014 31 mars 2015 27 août 2015 31 mars 2015
	Véhicules verts	H2020-GV-2014 H2020-GV-2015	28 août 2014 27 août 2015
	Pour une énergie bas-carbone compétitive bas-carbone compétitive	Voir supra	Voir supra

Climat, efficacité des ressources et matières premières	Innovation dans le domaine de l'eau : développer sa valeur pour l'Europe	H2020-WATER-2014-one-stage H2020-WATER-2014-two-stage H2020-WATER-2015-one-stage H2020-WATER-2015-two-stage	8 avril 2014 8 avril 2014 10 mars 2015 16 octobre 2015
	Développer une économie faible en carbone et efficace en termes de ressources avec une fourniture durable de matières premières	H2020-SC5-2014-one-stage H2020-SC5-2014-two-stage H2020-SC5-2015-one-stage H2020-SC5-2015-two-stage	8 avril 2014 8 avril 2014 10 mars 2015 16 octobre 2015
	Les déchets : une ressource pour recycler, réutiliser et récupérer les matières premières	H2020-WASTE-2014-one-stage H2020-WASTE-2014-two-stage H2020-WASTE-2015-one-stage H2020-WASTE-2015-two-stage	8 avril 2014 8 avril 2014 10 mars 2015 16 octobre 2015
	Pour une énergie bas-carbone compétitive bas-carbone compétitive	Voir supra	Voir supra
L'Europe dans un monde qui change : des sociétés ouvertes à tous, innovantes et capables de réflexion	Nouvelles formes d'innovation	H2020-INSO-2014 H2020-INSO-2015 H2020-INSO-2015-CNECT	29 avril 2014 31 mars 2015 21 avril 2015
	Des sociétés en réflexion : héritage culturel et identités européennes	H2020-REFLECTIVE-SOCIETY-2014 H2020-REFLECTIVE-SOCIETY-2015 H2020-REFLECTIVE-7-2014 H2020-REFLECTIVE-6-2015	3 juin 2014 7 janvier 2015 30 septembre 2014 21 avril 2015
	La jeune génération dans une Europe innovante, inclusive et durable	H2020-YOUNG-SOCIETY-2014 H2020-YOUNG-SOCIETY-2015	3 juin 2014 7 janvier 2015
	Surmonter la crise : de nouvelles idées, stratégies et structures de gouvernance pour l'Europe	H2020-EURO-SOCIETY-2014 H2020-EUROSOCIETY-2015 H2020-EURO-6-2015	3 juin 2014 7 janvier 2015 21 avril 2015
	L'Europe comme acteur global	H2020-INT-INCO-2014 H2020-INT-INCO-2015 H2020-INT-SOCIETY-2015	29 avril 2014 20 janvier 2015 7 janvier 2015
	Pour une énergie bas-carbone compétitive bas-carbone compétitive	Voir supra	Voir supra
Des sociétés sûres : protéger la liberté et la sécurité des citoyens et de l'Europe	Lutte contre le crime et le terrorisme	H2020-FCT-2014	28 août 2014
	Sécurité aux frontières et sécurité extérieure	H2020-BES-2014	28 août 2014
	Sécurité numérique : cyber-sécurité, vie privée et confiance	H2020-DS-2014-1 H2020-DS-2015-1	13 mai 2014 21 avril 2015
	Résistance aux catastrophes	H2020-DRS-2014	28 août 2014
	Pour une énergie bas-carbone compétitive	Voir supra	Voir supra
PRIORITES TRANSVERSALES			
Diffuser l'excellence et élargir la participation		H2020-WIDESPREAD-2014-1 H2020-WIDESPREAD-2014-2 H2020-WIDESPREAD-2014-3	17 septembre 2014 15 octobre 2014 26 mars 2014
	Pour une énergie bas-carbone compétitive	Voir supra	Voir supra
Science avec et pour la société	Faire de la science de l'éducation et des carrières attractives pour les jeunes	H2020-SEAC-2014-1 H2020-SEAC-2015-1	2 octobre 2014 16 septembre 2015
	Intégrer la société dans la science et l'innovation	H2020-ISSI-2014-1 H2020-ISSI-2015-1	2 octobre 2014 16 septembre 2015
	Promouvoir l'égalité des genres dans la recherche et l'innovation	H2020-GERI-2014-1 H2020-GERI-2015-1	2 octobre 2014 16 septembre 2015
	La gouvernance pour le développement d'une recherche et d'une innovation responsables	H2020-GARRI-2014-1 H2020-GARRI-NCP-2014-1 H2020-GARRI-2015-1	2 octobre 2014 12 mars 2014 16 septembre 2014
	Pour une énergie bas-carbone compétitive	Voir supra	Voir supra
EURATOM			
	Fission	NFRP-2014-2015	17 septembre 2014

APPELS D'OFFRES EN COURS

EDUCATION ET CULTURE

☆ EACEA/18/13 — Erasmus Mundus (3 mars 2014)

RECHERCHE ET INNOVATION

☆ FCH-JU-2013-2 (27 février 2014)

☆ FP7-CDRP-2013-EUR-CD (15 avril 2014)

☆ Base de données d'experts indépendants (31 décembre 2020)

OFFRES DE PARTENARIAT

AGRICULTURE

La Diputacion de Grenade (Espagne) souhaite participer en tant que partenaire à un projet européen dans le domaine de développement local du secteur agroalimentaire soutenant les agriculteurs, les producteurs et les produits.

DEVELOPPEMENT

La Catalogne cherche des partenaires dans le cadre du programme Autorités non-étatiques / Autorités locales pour l'appel à propositions DEAR dédié à l'apprentissage global dans l'éducation formelle pour les enfants de 6 à 17 ans.

EDUCATION ET FORMATION

La région du Zélande (Danemark) cherche des partenaires dans le cadre du programme Erasmus+ pour un projet concernant le développement de l'élaboration de cours de formation professionnelle en matière d'entretien et de réparation des véhicules électriques. Date limite : mars/avril 2014.

Une école d'art et un centre culturel de la municipalité de Tanum (Suède) cherchent des partenaires pour développer des projets ayant pour objectif de promouvoir la coopération dans les domaines de l'art et de la culture : art contemporain, éducation, performances artistiques, musique.

POLITIQUE DE VOISINAGE

La région Emilie-Romagne (Italie) souhaite participer en tant que partenaire à un projet dans le cadre de l'appel à proposition « UE-Egypte Fonds d'innovation – Clusters » du programme de voisinage Sud. Date limite : 3 février 2014

⇒ Le détail des offres de partenariat (contacts et fiches techniques des projets) sera envoyé sur demande

CONSULTATIONS

AFFAIRES INTERIEURES ET INSTITUTIONNELLES

Débat sur l'avenir de la politique en matière d'affaires intérieures

Consultation ouverte jusqu'au 12 janvier 2014

Pour y participer : http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-is-new/public-consultation/2013/consulting_0027_en.htm

Le projet de lignes directrices de la Commission en matière d'évaluation

Consultation ouverte jusqu'au 25 janvier 2013

Pour y participer : http://ec.europa.eu/dgs/secretariat_general/evaluation/consultation/index_en.htm

AFFAIRES MARITIMES ET PECHE

La biotechnologie marine

Consultation ouverte jusqu'au 10 février 2014

Pour y participer : http://ec.europa.eu/dgs/maritimeaffairs_fisheries/consultations/marine-biotechnology/index_en.htm

Le nouveau règlement de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture

Consultation ouverte jusqu'au 21 février 2014

Pour y participer : http://ec.europa.eu/dgs/maritimeaffairs_fisheries/consultations/de-minimis-regulation/index_en.htm

CONCURRENCE

Moderniser les aides d'État en améliorant l'évaluation

Consultation ouverte jusqu'au 24 janvier 2014

Pour y participer : http://ec.europa.eu/competition/consultations/2013_state_aid_modernisation/index_en.html

Un projet de règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) concernant les aides d'État

Consultation ouverte jusqu'au 12 février 2014

Pour y participer : http://ec.europa.eu/competition/consultations/2013_consolidated_gber/index_en.html

Projet de lignes directrices sur les aides d'État en faveur de la protection de l'environnement et des économies d'énergie pour 2014-2020

Consultation ouverte jusqu'au 14 février 2014

Pour y participer : http://ec.europa.eu/competition/consultations/2013_state_aid_environment/index_en.html

Projet d'encadrement de l'Union applicable aux aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation

Consultation ouverte jusqu'au 17 février 2014

Pour y participer : http://ec.europa.eu/competition/consultations/2013_state_aid_rdi/index_en.html

EDUCATION ET FORMATION

La création d'un espace européen des compétences et des certifications

Consultation ouverte jusqu'au 15 avril 2014

Pour y participer : http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/consult/index_fr.html

ENVIRONNEMENT

La mise en œuvre de l'infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne – Directive INSPIRE (2007/2/CE)

Consultation ouverte jusqu'au 24 février 2014

Pour y participer : http://ec.europa.eu/environment/consultations/inspire_en.htm

FISCALITE

Réexamen de la législation existante en matière de TVA en ce qui concerne les organismes publics et les exonérations fiscales d'intérêt général

Consultation ouverte jusqu'au 14 février 2014

Pour y participer : http://ec.europa.eu/taxation_customs/common/consultations/tax/2013_vat_public_bodies_fr.htm

TOURISME

Le tourisme européen du futur

Consultation ouverte jusqu'au 15 mars 2014

Pour y participer : http://ec.europa.eu/enterprise/newsroom/cf/itemdetail.cfm?item_id=7150

Le cadre réglementaire et administratif concernant les entreprises du tourisme, les administrations publiques et d'autres acteurs du tourisme dans l'UE

Consultation ouverte jusqu'au 15 mars 2014

Pour y participer : http://ec.europa.eu/enterprise/newsroom/cf/itemdetail.cfm?item_id=7151

Commandez vos documents par fax ou par courrier électronique**Destinataire : Antenne C.T.C.**Tél : 00.322.235.86.12 – Fax : 00.322.235.86.65 – Courriel : ctc.bruxelles@skynet.be

EXPÉDITEUR:
SERVICE:
ADRESSE:
TÉLÉPHONE:
TÉLÉCOPIE:

AFFAIRES MARITIMES ET PECHE

- Règlement d'exécution (UE) no 1418/2013 de la Commission du 17 décembre 2013 concernant les plans de production et de commercialisation prévus au règlement (UE) no 1379/2013 du Parlement européen et du Conseil portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture
JOUE L n°353 du 28 décembre 2013, page 40
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:353:0040:0042:FR:PDF>
- Règlement d'exécution (UE) no 1420/2013 de la Commission du 17 décembre 2013 abrogeant les règlements (CE) no 347/96, (CE) no 1924/2000, (CE) no 1925/2000, (CE) no 2508/2000, (CE) no 2509/2000, (CE) no 2813/2000, (CE) no 2814/2000, (CE) no 150/2001, (CE) no 939/2001, (CE) no 1813/2001, (CE) no 2065/2001, (CE) no 2183/2001, (CE) no 2318/2001, (CE) no 2493/2001, (CE) no 2306/2002, (CE) no 802/2006, (CE) no 2003/2006, (CE) no 696/2008 et (CE) no 248/2009 à la suite de l'adoption du règlement (UE) no 1379/2013 du Parlement européen et du Conseil portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture
JOUE L n°353 du 28 décembre 2013, page 48
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:353:0048:0050:FR:PDF>
- Règlement (UE) no 1379/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture, modifiant les règlements (CE) no 1184/2006 et (CE) no 1224/2009 du Conseil et abrogeant le règlement (CE) no 104/2000 du Conseil
JOUE L n°354 du 28 décembre 2013, page 1
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:354:0001:0021:FR:PDF>
- Règlement (UE) no 1380/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à la politique commune de la pêche, modifiant les règlements (CE) no 1954/2003 et (CE) no 1224/2009 du Conseil et abrogeant les règlements (CE) no 2371/2002 et (CE) no 639/2004 du Conseil et la décision 2004/585/CE du Conseil
JOUE L n°354 du 28 décembre 2013, page 22
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:354:0022:0061:FR:PDF>
- Avis du Comité des régions sur la «Proposition de directive pour la planification de l'espace maritime et la gestion intégrée des zones côtières»
COM(2013) 356 du 5 décembre 2013, page 124
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:356:0124:0132:FR:PDF>

AGRICULTURE

- Règlement (UE) no 1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune et abrogeant les règlements (CEE) no 352/78, (CE) no 165/94, (CE) no 2799/98, (CE) no 814/2000, (CE) no 1200/2005 et no 485/2008 du Conseil
JOUE L n°347 du 20 décembre 2013, page 549
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0549:0607:FR:PDF>

- Règlement (UE) no 1307/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 établissant les règles relatives aux paiements directs en faveur des agriculteurs au titre des régimes de soutien relevant de la politique agricole commune et abrogeant le règlement (CE) no 637/2008 du Conseil et le règlement (CE) no 73/2009 du Conseil
JOUE L n°347 du 20 décembre 2013, page 608
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0608:0670:FR:PDF>
- Règlement (UE) no 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CEE) no 922/72, (CEE) no 234/79, (CE) no 1037/2001 et (CE) no 1234/2007 du Conseil
JOUE L n°347 du 20 décembre 2013, page 671
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0671:0854:FR:PDF>
- Règlement (UE) no 1310/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 établissant certaines dispositions transitoires relatives au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), modifiant le règlement (UE) no 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les ressources et leur répartition pour l'exercice 2014 et modifiant le règlement (CE) no 73/2009 du Conseil ainsi que les règlements (UE) no 1307/2013, (UE) no 1306/2013 et (UE) no 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne leur application au cours de l'exercice 2014
JOUE L n°347 du 20 décembre 2013, page 865
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0865:0883:FR:PDF>
- Règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture
JOUE L n° 352 du 24 décembre 2013, page 1
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:352:0009:0017:FR:PDF>
- Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur l'opportunité d'introduire la mention «produit de l'agriculture insulaire» en tant que mention de qualité facultative
Doc COM (2013) 888 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2013:0888:FIN:FR:PDF>
- Rapport de la Commission sur l'opportunité d'établir un système d'étiquetage applicable à l'agriculture locale et à la vente directe
COM(2013) 866 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2013:0866:FIN:FR:PDF>
- Avis du Comité des régions sur «La durabilité des zones rurales»
COM(2013) 356 du 5 décembre 2013, page 80
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:356:0080:0085:FR:PDF>

BUDGET ET ECONOMIE

- Avis du Comité des régions sur «Le projet de budget de l'UE pour 2014»
COM(2013) 356 du 5 décembre 2013, page 15
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:356:0015:0022:FR:PDF>
- Avis du Comité des régions sur le «Livre vert — Le financement à long terme de l'économie européenne»
COM(2013) 356 du 5 décembre 2013, page 75
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:356:0075:0079:FR:PDF>

CITOYENNETE

- Règlement (UE) no 1381/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 établissant un programme «Droits, égalité et citoyenneté» pour la période 2014-2020
JOUE L n°354 du 28 décembre 2013, page 62
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:354:0062:0072:FR:PDF>

CONCURRENCE

- Règlement (UE) no 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis
JOUE L n°352 du 24 décembre 2013, page 1
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:352:0001:0008:FR:PDF>
- Règlement (UE) no 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture
JOUE L n°352 du 24 décembre 2013, page 9
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:352:0009:0017:FR:PDF>
- Communication de la Commission concernant la prorogation de l'application de l'encadrement communautaire des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation
JOUE C n°360 du 10 décembre 2013, page 1
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:360:0001:0001:FR:PDF>

DEVELOPPEMENT

- Avis du Comité des régions sur «Accorder une autonomie accrue aux autorités locales dans les pays partenaires pour une meilleure gouvernance et des résultats plus concrets en matière de développement»
COM(2013) 356 du 5 décembre 2013, page 86
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:356:0086:0091:FR:PDF>

EDUCATION ET CULTURE

- Règlement (UE) n° 1288/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant "Erasmus +": le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport et abrogeant les décisions n° 1719/2006/CE, n° 1720/2006/CE et n° 1298/2008/CE
JOUE L n°347 du 20 décembre 2013, page 50
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0050:0073:FR:PDF>
- Règlement (UE) no 1295/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant le programme "Europe créative" (2014 à 2020) et abrogeant les décisions no 1718/2006/CE, no 1855/2006/CE et no 1041/2009/CE
JOUE L n°347 du 20 décembre 2013, page 221
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0221:0237:FR:PDF>

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

- Règlement (UE) no 1296/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant un programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) et modifiant la décision no 283/2010/UE instituant un instrument européen de microfinancement Progress en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale
JOUE L n°347 du 20 décembre 2013, page 238
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0238:0252:FR:PDF>
- Règlement (UE) no 1298/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 modifiant le règlement (CE) no 1083/2006 du Conseil en ce qui concerne l'allocation financière du Fonds social européen à certains États membres
JOUE L n°347 du 20 décembre 2013, page 256
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0256:0258:FR:PDF>
- Rapport sur l'application de la directive 2006/54/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail (refonte)
COM(2013) 861 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2013:0861:FIN:FR:PDF>
- Proposition de recommandation du Conseil relative à un cadre de qualité pour les stages
COM(2013) 857 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2013:0857:FIN:FR:PDF>

- Avis du Comité des régions sur le «Paquet "Investissements sociaux de l'UE"»
COM(2013) 356 du 5 décembre 2013, page 60
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:356:0060:0067:FR:PDF>

ENERGIE ET CLIMAT

- Avis du Comité des régions sur le «Point de vue des collectivités locales et régionales en matière de gaz de schiste, de schiste bitumeux et de gaz ou de pétrole en formations étanches (hydrocarbures non conventionnels)»
COM(2013) 356 du 5 décembre 2013, page 23
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:356:0023:0029:FR:PDF>
- Avis du Comité des régions sur la «Stratégie de l'UE relative à l'adaptation au changement climatique»
COM(2013) 356 du 5 décembre 2013, page 37
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:356:0037:0042:FR:PDF>

ENTREPRISES ET INDUSTRIE

- Règlement (UE) n° 1287/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant un programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (COSME) (2014 – 2020) et abrogeant la décision n° 1639/2006/CE
JOUE L n°347 du 20 décembre 2013, page 33
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0033:0049:FR:PDF>
- Avis du Comité des régions sur le «Plan d'action Entrepreneuriat 2020»
COM(2013) 356 du 5 décembre 2013, page 68
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:356:0068:0074:FR:PDF>

ENVIRONNEMENT

- Règlement (UE) no 1293/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à l'établissement d'un programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE) et abrogeant le règlement (CE) no 614/2007
JOUE L n°347 du 20 décembre 2013, page 185
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0185:0208:FR:PDF>
- Décision no 1386/2013/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 novembre 2013 relative à un programme d'action général de l'Union pour l'environnement à l'horizon 2020 «Bien vivre, dans les limites de notre planète»
JOUE C n°354 du 28 décembre 2013, page 171
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:354:0171:0200:FR:PDF>
- Décision d'exécution de la Commission du 7 novembre 2013 arrêtant une 7ème liste actualisée des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique méditerranéenne
JOUE L n° 350 du 21 décembre 2013, page 101
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:350:0101:0200:FR:PDF>
- Avis du Comité des régions sur le «Livres vert sur une stratégie européenne en matière de déchets plastiques dans l'environnement»
COM(2013) 356 du 5 décembre 2013, page 30
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:356:0030:0036:FR:PDF>
- Avis du Comité des régions sur l'«Infrastructure verte — Renforcer le capital naturel de l'Europe»
COM(2013) 356 du 5 décembre 2013, page 43
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:356:0043:0048:FR:PDF>

FISCALITE

- Règlement (UE) n° 1286/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant un programme d'action pour améliorer le fonctionnement des systèmes fiscaux dans l'Union européenne pour la période 2014-2020 (Fiscalis 2020) et abrogeant la décision n° 1482/2007/CE
JOUE L n°347 du 20 décembre 2013, page 25
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0025:0032:FR:PDF>

POLITIQUE DE COHESION

- Règlement (UE) no 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) no 1083/2006 du Conseil
JOUE L n°347 du 20 décembre 2013, page 320
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0320:0469:FR:PDF>
- Règlement (UE) no 1301/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen de développement régional et aux dispositions particulières relatives à l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi", et abrogeant le règlement (CE) no 1080/2006
JOUE L n°347 du 20 décembre 2013, page 289
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0289:0302:FR:PDF>
- Règlement (UE) no 1304/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds social européen et abrogeant le règlement (CE) no 1081/2006 du Conseil
JOUE L n°347 du 20 décembre 2013, page 470
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0470:0486:FR:PDF>
- Règlement (UE) no 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et abrogeant le règlement (CE) no 1698/2005 du Conseil
JOUE L n°347 du 20 décembre 2013, page 487
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0487:0548:FR:PDF>
- Règlement (UE) no 1299/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions particulières relatives à la contribution du Fonds européen de développement régional à l'objectif "Coopération territoriale européenne"
JOUE L n°347 du 20 décembre 2013, page 259
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0259:0280:FR:PDF>
- Règlement (UE) no 1302/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 modifiant le règlement (CE) no 1082/2006 relatif à un groupement européen de coopération territoriale (GECT) en ce qui concerne la clarification, la simplification et l'amélioration de la constitution et du fonctionnement de groupements de ce type
JOUE L n°347 du 20 décembre 2013, page 303
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0303:0319:FR:PDF>
- Règlement (UE) n° 1300/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds de cohésion et abrogeant le règlement (CE) n° 1084/2006 du Conseil
JOUE L n°347 du 20 décembre 2013, page 281
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0281:0288:FR:PDF>

RECHERCHE ET INNOVATION

- Règlement (UE) no 1290/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 définissant les règles de participation au programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020" (2014-2020) et les règles de diffusion des résultats et abrogeant le règlement (CE) no 1906/2006
JOUE L n°347 du 20 décembre 2013, page 81
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0081:0103:FR:PDF>
- Règlement (UE) n° 1291/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 portant établissement du programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020" (2014-2020) et abrogeant la décision n° 1982/2006/CE
JOUE L n°347 du 20 décembre 2013, page 104
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0104:0173:FR:PDF>

- Règlement (UE) no 1292/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 modifiant le règlement (CE) no 294/2008 portant création de l'Institut européen d'innovation et de technologie
JOUE L n°347 du 20 décembre 2013, page 174
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0174:0184:FR:PDF>
- Règlement (UE, Euratom) no 1311/2013 du Conseil du 2 décembre 2013 fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020
JOUE L n°347 du 20 décembre 2013, page 884
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0884:0891:FR:PDF>
- Règlement (Euratom) no 1314/2013 du Conseil du 16 décembre 2013 sur le programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de l'énergie atomique (2014-2018) complétant le programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020"
JOUE L n°347 du 20 décembre 2013, page 948
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0948:0964:FR:PDF>
- Décision du Conseil du 3 décembre 2013 établissant le programme spécifique d'exécution du programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020" (2014-2020) et abrogeant les décisions 2006/971/CE, 2006/972/CE, 2006/973/CE, 2006/974/CE et 2006/975/CE
JOUE L n°347 du 20 décembre 2013, page 965
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0965:1041:FR:PDF>
- Décision no 1312/2013/UE du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 concernant le programme stratégique d'innovation de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT): la contribution de l'EIT à une Europe plus innovante
JOUE L n°347 du 20 décembre 2013, page 892
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0892:0923:FR:PDF>
- Décision du Conseil du 13 décembre 2013 modifiant la décision 2007/198/Euratom instituant une entreprise commune pour ITER et le développement de l'énergie de fusion et lui conférant des avantages
JOUE L n°349 du 21 décembre 2013, page
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:349:0100:0102:FR:PDF>
- Décision d'exécution de la Commission du 23 décembre 2013 instituant l'Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux, et abrogeant la Décision 2007/60/CE modifiée par la décision 2008/593/CE
JOUE L n°352 du 24 décembre 2013, page
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:352:0065:0067:FR:PDF>

SOCIETE DE L'INFORMATION

- Avis du Comité des régions sur les «Orientations pour les réseaux transeuropéens de télécommunications»
COM(2013) 356 du 5 décembre 2013, page 116
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:356:0116:0123:FR:PDF>

TRANSPORTS

- Règlement (UE) n 1315/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 sur les orientations de l'Union pour le développement du réseau transeuropéen de transport et abrogeant la décision n 661/2010/UE
JOUE L n° 348 du 20 décembre 2013, page 1
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:348:0001:0128:FR:PDF>
- Règlement (UE) n 1316/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant le mécanisme pour l'interconnexion en Europe, modifiant le règlement (UE) n 913/2010 et abrogeant les règlements (CE) n 680/2007 et (CE) n 67/2010 (1)
JOUE L n° 348 du 20 décembre 2013, page 129
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:348:0129:0171:FR:PDF>

SPORT

- Recommandation du Conseil du 26 novembre 2013 sur la promotion transversale de l'activité physique bienfaisante pour la santé
JOUE C n° 354 du 4 décembre 2013, page 1
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:354:0001:0005:FR:PDF>